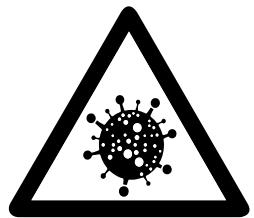


Protection pour tous les salarié·e·s !



France Télévisions à l'heure du coronavirus c'est : des stations où les consignes les plus élémentaires de sécurité ne sont pas respectées. Les personnels administratifs ont été priés pour la plupart de télétravailler, mais beaucoup trop de techniciens, de journalistes, de responsables hiérarchiques se rendent encore au travail.

- Mercredi 18 mars, afin de réaliser l'émission *Ensemble c'est mieux depuis Marseille*, trois personnes se trouvaient sur le plateau et quatorze personnes étaient entassées en régie. Et ce pour une heure de direct. Pourquoi n'a t-elle pas également assuré le JT grande région PACA qui a été diffusé depuis Antibes, une heure plus tard ?
- Lundi 16 mars, à Antibes, le responsable de l'ARS (Agence Régionale de Santé) a été invité sur le plateau du JT alors qu'il avait récemment fréquenté Christian Estrosi, maire de Nice, infecté par le COVID 19. Grâce au discernement de certains salarié·e·s refusant de côtoyer le responsable de l'ARS qui aurait dû être en quatorzaine, l'interview s'est finalement faite par téléphone. Un aménagement proposé par l'intéressé lui-même.
- Mercredi 18 mars, dans l'émission quotidienne C à vous sur France 5, l'un des deux médecins invités a demandé à la présentatrice, Anne-Elisabeth Lemoine, d'arrêter les émissions en plateau.

Le message des soignant·e·s est clair. IL FAUT RESTER CHEZ SOI !

Pour se protéger et protéger les autres. Pour ne pas engorger les services de réanimation.

France Télévisions à l'heure du coronavirus c'est : des angoisses de salarié·e·s recueillies par téléphone ou par mail.

- Une femme de ménage est paniquée. Elle vient d'apprendre que la station où elle a l'habitude de travailler est fermée pour désinfection. Elle se dit que la situation est grave pour en arriver à cette mesure. Aucun responsable de France Télévisions ne l'a appelée pour lui expliquer que c'est une mesure préventive, qu'il y a une suspicion de COVID 19 sur l'un des salariés mais que le diagnostic n'a pas été posé avec certitude. Personne ne l'a rassurée.
- Un rédacteur en chef demande à une équipe de journalistes de se rendre chez une personne suspectée de COVID 19, bien évidemment parce qu'une autre chaîne l'a fait !
- Alors que la consigne de la direction nationale est claire : honorer les contrats des CDD et des intermittents, certains d'entre eux voient leurs contrats annulés, notamment aux MIF. Quant aux CDD et intermittents que l'entreprise avait réservés pour les prochains jours, les prochaines semaines, quels dédommagements peuvent-ils espérer ? France Télévisions doit répondre.

Le message des représentant·e·s du personnel est clair : si l'entreprise ne met pas à disposition les outils de protection adéquats (masques FFP2 pour les journalistes en reportage, gants, gel...), si la direction ne fait pas respecter les gestes barrière (un mètre de distance, se laver les mains, désinfection du matériel après chaque utilisation...), chaque salarié·e peut faire valoir son droit de retrait.

Aujourd'hui, France Télévisions se doit d'informer la population, mais l'entreprise doit aussi réduire la voilure. L'entreprise doit revoir les modes de fabrication comme cela a pu être fait dans certaines antennes afin de protéger les équipes. Les bons exemples existent, ils peuvent être appliqués à tout FranceTélévisions. Les temps des JTs doivent être diminués, il faut aller à l'essentiel, proscrire les micro-trottoirs qui ne sont le reflet de rien. Si les JT grandes régions sont pertinents éditorialement, décliner le même sujet d'une région à l'autre, sur France 2 puis sur France 3 ne sert à rien, sinon à exposer les collègues qui travaillent sur le terrain. Le résultat est là, les stations ferment les unes après les autres. A Brest, Pau, Rodez, Nîmes, Valence et Saint-Etienne, les sites sont fermés pour désinfection suite à des suspicions de collègues infectés par le coronavirus. D'ailleurs, qu'en est-il du chômage partiel demandé par le gouvernement ? Y en a-t-il à France Télévisions ?

Sud, représentatif sur le réseau France 3, demande à la direction de réunir en visioconférence le CSE dans les meilleurs délais, afin que le débat démocratique se poursuive dans l'entreprise. Car elle doit notamment consulter et informer des modifications dans l'organisation du travail. Elle doit aussi entendre les dysfonctionnements et apporter des réponses claires, réponses qui seront relayées par les élu·e·s.

A l'impossible nul n'est tenu. Si, du fait du confinement, l'entreprise n'a pas les moyens humains de protéger ses salarié·e·s, et qu'elle n'a pas les moyens matériels à cause des problèmes d'approvisionnement en équipements de protection et désinfection, le seul choix pour France Télévisions d'assurer la sécurité de ses salarié·e·s est de les renvoyer chez eux, télétravail ou disponibilité.

Soyez assurés de notre vigilance et n'hésitez pas à nous contacter si certains sites n'appliquaient pas les consignes de sécurité.